

L'Europe et plus spécifiquement l'Union européenne apparaissent largement ouvertes sur les mers. Aucun point de l'Union européenne n'est aujourd'hui distant de plus de 700 kilomètres d'un littoral maritime, 22 des 27 États de l'Union disposent aujourd'hui d'une ouverture maritime et cette dernière, dans sa seule partie continentale, est largement ouverte sur les mondes méditerranéen, atlantique et arctique. A cela s'ajoutent les territoires ultramarins des pays de l'Union qui amènent à d'autres ouvertures notamment sur les océans indien et pacifique.

Surtout, le rapport que les Européens ont entretenu à la mer a largement contribué à dessiner la place que l'Europe occupe aujourd'hui dans le monde et imprègne largement la culture et les pratiques culturelles de ses habitants, qu'ils habitent ou non à proximité d'un littoral. A bien des égards la mer et les particularités du rapport des Européens à la mer participent à la définition de ce qu'est l'Europe et de ce que signifie être Européen aujourd'hui. De plus une part de l'avenir des Européens et de la durabilité de leurs modes de vie est aussi liée à la mer et à la manière d'en envisager la préservation, la valorisation ou l'exploitation dans les prochaines décennies.

Le présent document vise à présenter quelques pistes de réflexion sur ce rapport des Européens à la mer et à ouvrir des pistes de travail avec les élèves. Structuré autour de trois axes, les Européens dans la géopolitique des mers, la mer dans la culture et les genres de vie européens, les Européens et les environnements marins, il est succinct et forcément partiel. Chacun pourra évidemment trouver d'autres entrées, recombinaison celles qui sont ici proposées dès lors qu'elles permettent d'envisager comment le destin des Européens, hier comme aujourd'hui et demain s'inscrit aussi dans des liens particuliers à la mer.

Axe 1 : Les Européens dans la géopolitique des mers et océans

Le destin des Européens à l'échelle du monde et dans la longue durée est largement lié à la mer et à leur capacité à avoir la maîtrise des échanges planétaires. Le contrôle d'une partie au moins des échanges méditerranéens, réalisé au cours du Moyen Âge, aura constitué un jalon décisif dans ce lien entre maîtrise des mers et développement des échanges. Il est vrai cependant que les XV^e et XVI^e siècles avec le déploiement de navires européens sur toutes les mers du monde marque indéniablement une césure majeure. La mise en relation accrue des différentes parties du monde et l'accroissement des échanges planétaires qui est une tendance de longue durée dans l'histoire du monde jusqu'à nos jours, sont largement liés à l'action initiale d'Européens sur les mers et au contrôle que ces derniers assurèrent initialement sur l'océan Atlantique, chasse gardée européenne, jusqu'au XX^e siècle.

Si l'Atlantique tend aujourd'hui à voir son rôle s'amoinrir au regard de la montée des échanges entre les deux rives du Pacifique, il n'en demeure pas moins que les Européens conservent une place majeure dans les grands courants d'échanges mondiaux qu'il s'agisse de flux matériels ou immatériels. Bénéficiant d'infrastructures portuaires modernes et en évolutions continues sur l'ensemble de ses façades maritimes, d'une multiplicité de connexions aux grands réseaux de communication mondiaux grâce à de nombreux câbles sous-marins, les Européens sont aussi des acteurs clés de ces échanges. Ainsi trois des cinq plus grandes entreprises mondiales pour le transport de conteneurs sont européennes, à commencer par la première d'entre elles, l'entreprise danoise Maersk, qui opère sur l'ensemble des espaces maritimes planétaires. De même certaines entreprises européennes ont un rôle majeur pour la pose et la maintenance des câbles sous-marins, ainsi l'entreprise française Orange Marine qui intervient sur tous les océans.

Conséquence à la fois de son passé et de son ouverture sur les façades maritimes de la Méditerranée et de la mer Noire, de l'Atlantique, de la Manche et de la mer du Nord, de la Baltique et de l'océan Arctique, l'Europe ou plus justement ici l'Union européenne, dispose d'un vaste espace maritime d'environ 20 millions de km². En effet, dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer (CNUDM), chaque État côtier dispose, en plus de ses eaux territoriales d'une « Zone

Économique Exclusive » (ZEE) allant jusqu'à 200 mille marins au-delà du rivage (et pouvant dans certaines conditions être étendue jusqu'à 350 mille), zone dont il peut exploiter les ressources, celles de la « colonne d'eau », comme celles des fonds marins. Si une large part de ces ZEE se situe dans le prolongement des espaces terrestres continentaux des pays de l'UE, certaines d'entre-elles, de taille très importante en sont très éloignées, ainsi la ZEE de la Polynésie française, de plus de 4,5 millions de km² située en plein Pacifique, et traduisant les héritages de la présence européenne dans le monde. L'un des enjeux majeurs du rapport des Européens à la mer est aujourd'hui constitué par leur capacité à défendre leurs intérêts maritimes, qu'il s'agisse de rendre effectives leur souveraineté et la protection des personnes et des activités sur leurs zones maritimes dédiées, de la sécurisation des routes et flux maritimes d'intérêt stratégique, mais aussi de permettre un réel respect partout dans le monde du Droit de la Mer dans la construction duquel nombre d'États européens ont eu un rôle important. Cela suppose à la fois des forces de protection des espaces maritimes propres mais aussi de projection vers la haute mer et de dissuasion d'une menace, notamment avec des forces nucléaires sous-marines. Or, si les Européens sont largement impliqués dans des alliances, et tout particulièrement l'Alliance Atlantique, qui ont un rôle clé en matière de sécurité, celles-ci ne sont pas spécifiquement européennes. Les enjeux maritimes actuels posent ainsi avec une acuité certaine la question de la réalité d'une défense européenne. Il est de ce point de vue à noter une certaine stagnation, pour ne pas dire diminution des budgets militaires européens alors même que ces derniers tendent à croître largement à l'échelle planétaire, et notamment en matière navale. Même s'il ne s'agit que d'une image qui ne présume pas de la qualité des équipements réalisés, il apparaît aujourd'hui que la Chine construit en quatre ans en matière de marine de guerre l'équivalent du tonnage de la Marine nationale française, laquelle est, et de loin depuis le Brexit, la plus conséquente de l'Union européenne...

Si la place de l'Europe dans le monde s'est largement construite par la mer, il apparaît que celle-ci continue à avoir une importance vitale pour les Européens. Si le temps où les Européens dominaient les mers du monde est révolu, il n'en demeure pas moins que l'intérêt pour la vie maritime demeure, non sans qu'il nécessite certaines adaptations. Cet intérêt stratégique pour les mers a également contribué à nourrir des représentations évolutives de ces dernières jusqu'à en modifier radicalement leur perception et le rapport des Européens aux milieux marins à compter du XVIIIe siècle.

Axe 2 : La place de la mer dans la culture et les genres de vie européens

Jusqu'au XVIIe siècle la mer est assez largement restée objet de répulsion dans la culture et l'imaginaire européens. Lieu méconnu et porteur de dangers, espace des abysses, il est aussi celui où l'existence paraît n'être plus tout à fait humaine. Selon une formule prêtée à Aristote, « il y a trois sortes d'hommes, les Vivants, les Morts et ceux qui vont sur la Mer ». Si la multiplication des expéditions maritimes à partir du XVIe siècle peut renforcer cette représentation, notamment au regard de la mortalité terrifiante des voyages transocéaniques, elle change cependant, notamment à partir du XVIIIe s. Témoignage parmi d'autres mais qui traduit une évolution profonde, la série des tableaux des grands ports commandée par Louis XV au peintre J. Vernet au milieu du XVIIIe siècle et qui donne à voir la complexité nouvelle des sociétés et espaces littoraux, en raison notamment de l'essor des grandes cités portuaires, lui-même lié à la pratique du commerce au long cours dont le développement et les apports ne sont pas étrangers à un changement de regard sur les mers et littoraux. L'affirmation d'un regard scientifique sur le monde faisant de l'océan, de ses mouvements et de l'érosion des côtes les témoins d'une évolution géologique que l'on cherche désormais à comprendre, l'expérience du voyage touristique où les littoraux ouvrent à des expériences esthétiques nouvelles et permettent à un public essentiellement urbain son ressourcement sont quelques-uns des éléments qui amènent à un tournant majeur dans la perception de la mer et des océans par les Européens. La villégiature balnéaire, caractéristique des pays d'Europe de l'Ouest et du Nord, se développe également à la charnière des XVIIIe et XIXe siècles et avec elle les premiers « bains de mers », d'abord en raison de leurs vertus thérapeutiques.

De façon générale les représentations de la mer et les usages qui en sont faits se diversifient de façon remarquable à compter du XIXe, en lien avec l'ampleur des mutations connues par les sociétés européennes. La littérature et les arts de façon générale témoignent de cette évolution des représentations de la mer. Hier mal nécessaire, elle peut certes encore apparaître comme un symbole de dangers mais aussi comme lieu de contemplation et d'un émerveillement nouveau vis-à-vis de la nature, lieu d'affirmation de la liberté de l'homme mais aussi de sa confrontation aux éléments, lieu aussi, tout au moins pour la composante littorale, symbolisant de nouvelles façons d'être et souvent une certaine douceur de vivre. Pour le dire de façon abrupte, s'il y a un monde entre *l'homme et la mer* de Baudelaire et la *Supplique pour être enterré sur la plage de Sète* de Brassens, dans des registres

éminemment différents ces deux œuvres traduisent ce regard nouveau sur la mer des Européens durant ces deux derniers siècles.

Les pratiques culturelles liées à la mer des Européens évoluent aussi du XIXe au XXe siècle, à mesure que s'accroît le temps disponible pour les loisirs. Les « bains de mer » développés dans la première moitié du XIXe siècle, font progressivement place à la natation en mer en lien avec un rapport nouveau des Européens au corps et à l'exposition de celui-ci. La plongée sous-marine, liée à la volonté de découverte des mers, mais tributaire d'innovations techniques pour une pratique plus aisée connaît également un essor à partir des années 1950. La voile quant à elle, devenue sport nautique, symbolise un tournant majeur dans le rapport des hommes à la mer en devenant activité de loisirs, ou de compétitions sportives. Sa présence lors des Jeux Olympiques modernes, création européenne s'il en est, nécessitant de ce fait un site maritime pour la tenue des épreuves (ainsi le Havre pour les Jeux de Paris en 1900), est un élément hautement symbolique de ce changement, tout comme l'ont été les grandes courses à la voile dont les plus importantes dans le monde sont européennes.

C'est à partir de ce tournant majeur dans les représentations de la mer et des espaces maritimes que se développent des formes nouvelles d'occupation des littoraux en Europe. L'invention du tourisme balnéaire est d'origine aristocratique, donnant naissance au développement de stations initialement destinées à l'accueil de ces populations, par exemple Scheveningen aux Pays Bas, Deauville ou Biarritz en France. Progressivement, mais surtout à partir des années 1930, le tourisme balnéaire se popularise pour les Européens, en même temps que les usages des bords de mer changent, l'été devenant la saison privilégiée pour des activités balnéaires oscillant entre sports de bord de mer et repos ensoleillé. Les espaces littoraux européens portent la trace de ces évolutions avec, à côté des stations héritées du XIXe siècle et du début du XXe, de nouvelles venues destinées à un tourisme de masse, comme c'est le cas de la Costa del Sol espagnole, du littoral languedocien français... Dernier avatar de ce désir de rivage des sociétés européennes, l'importance prise aujourd'hui dans nombre de régions littorales par le développement d'un habitat plus individuel, et moins destiné à une fréquentation saisonnière qu'à un accueil permanent de populations souhaitant s'y installer à l'année. C'est notamment le cas de certaines populations de retraités qui alimentent ainsi l'essor d'une « économie présentielle » sur les littoraux européens. La fréquentation des littoraux s'accroît, et s'internationalise contribuant aussi à nourrir des flux de personnes plus conséquents entre pays européens.

L'attachement des Européens aux milieux maritimes, élément caractéristique de la culture et des pratiques culturelles européennes est une réalité clairement perceptible aujourd'hui. Il est cependant aussi clairement lié au développement des sciences et d'une approche scientifique du monde ainsi qu'à l'affirmation des loisirs au sein des sociétés européennes. Il participe, par-delà la prise en compte des enjeux environnementaux propres à notre temps, à la construction du rapport spécifique que les Européens entretiennent avec l'environnement marin et aux politiques mises en œuvre pour en assurer leur développement durable.

Axe 3 : Les Européens et les environnements marins

Disposant de vastes zones économiques exclusives en mer, les Européens sont aujourd'hui amenés à s'intéresser à celles-ci pour les ressources qu'elles peuvent apporter pour satisfaire leurs besoins. Si l'appropriation des fonds marins se traduit par l'exploitation d'hydrocarbures en mer, mais aussi des tâches de prospection pour tirer profit de leurs richesses en minerais, un enjeu majeur consiste à exploiter les mers pour leur apport en énergie dans un contexte de changement climatique. Ainsi les énergies marines renouvelables (EMR) sont-elles l'objet de projets de développement ou de recherches conséquents. L'éolien en mer, beaucoup plus puissant que l'éolien terrestre, fait aujourd'hui l'objet d'efforts d'équipement conséquents, tout particulièrement de pays d'Europe du Nord-Ouest. D'autres EMR (avec des installations visant à utiliser les mouvements des marées, de la houle, les courants sous-marins ou les différentiels de température entre eaux de surface et des fonds marins) sont pour certaines d'entre elles développées ou font l'objet d'expérimentations et de travaux de recherche afin d'en permettre le développement avec des rendements énergétiques satisfaisants. La Commission européenne, prenant acte de l'importance de ces énergies (relativement) nouvelles mais aussi de la place déjà acquise par les acteurs européens dans la réalisation de ces infrastructures (93% de la capacité éolienne installée en mer en Europe en 2019 a été produite par des entreprises européennes) a fixé en décembre 2020 l'objectif de voir 25% de l'électricité produite dans l'Union provenir de l'éolien en mer, engageant et accompagnant les Etats membres dans leurs stratégies de développement sur les sites les plus porteurs. De même, elle encourage et soutient différents projets de recherches destinées au déploiement d'autres EMR. Ainsi, l'Union européenne apparaît comme ayant un rôle d'impulsion dans le développement de l'exploitation de ces ressources marines.

Les ressources halieutiques et leur exploitation font également l'objet d'une prise en compte spécifique par les Européens aujourd'hui. Comme partout dans le monde la consommation alimentaire de produits de la mer a fortement augmenté depuis une cinquantaine d'années, notamment en raison des évolutions du goût des Européens et d'une appétence pour ces derniers qui s'accroît dans la plupart des groupes sociaux. Quatrième producteur mondial de produits des pêches l'UE est aujourd'hui le premier importateur de ces derniers. Confronté comme ailleurs à la raréfaction de la ressource halieutique les Européens ont développé la production aquacole laquelle représente aujourd'hui plus de la moitié de la consommation de produits de la mer. Mais c'est cependant la régulation des captures qui fait l'objet d'une attention soutenue des Européens, et ce depuis le début des années 1980. Celle-ci vise à maintenir des seuils de capture permettant à la faune marine de se renouveler avec des quotas de pêches fixés par espèces. Outre des mesures techniques par exemple sur la dimension des filets, il en est résulté une réduction des flottes de pêche de nombreux pays européens, notamment en France où la capacité de ces dernières a été réduite de 22% en tonnage de 2005 à 2016. Dans ce contexte la question de l'étendue des zones de pêche, permettant de maintenir des volumes de capture tout à la fois compatibles avec les objectifs de renouvellement des espèces et la rentabilité économique des exploitations est cruciale. La possibilité pour des pêcheurs de l'UE de poursuivre des campagnes de pêches dans les eaux britanniques a ainsi été l'un des enjeux du Brexit. Au-delà même de l'Europe et des eaux jouxtant le continent, les Européens sont aujourd'hui impliqués dans la régulation des pêches et des ressources halieutiques dans différentes parties du monde. Ainsi l'Union européenne, comme la France, sont-elles membres de la Commission des thons de l'océan Indien, instance qui vise à réguler les captures de ces poissons. La prise en compte des espèces marines est ainsi une réalité aujourd'hui pour les Européens en même temps qu'un élément permettant d'envisager le rôle des instances de l'Union européenne dans ces efforts de régulation.

De façon plus générale encore, et tout autant conséquence de la sensibilité et de l'attachement des Européens aux milieux marins que de la prise en compte des enjeux environnementaux contemporains les Européens ont développé des politiques de protection des espaces maritimes relevant de leurs zones d'intervention exclusive. Ces « aires marines protégées », laissent voir des degrés de protection variable en fonction des statuts qui leur sont donnés (il en existe 14 différents uniquement dans le cas français !), allant de la simple zone de limitation de certaines pêches ou trafic à l'interdiction de toute activité humaine. Elles visent à assurer le maintien d'espaces propices à la reproduction et la reconstitution des espèces marines mais aussi à préserver certains milieux au regard de leur richesse biologique ou tout simplement leur esthétique. Si leur mise en place répond à certains objectifs généraux européens, il n'y a cependant pas d'unification des statuts de ces aires marines protégées à l'échelle européenne. Leur multiplication dans la plupart des pays côtiers européens traduit cependant une préoccupation commune à ces derniers, témoignage parmi d'autre de l'attachement des Européens à la mer et aux milieux marins.